



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Budget Primitif 2020 - Ville d'Angoulême**

DE20200205\_2

Conseil municipal du 5 février 2020

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 06 FEV. 2020  
Affichée le 7 février 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2020

**Membres présents :**

M. Xavier BONNEFONT, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Elisabete SERRALHEIRO, Mme Cécile MACULA, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

**Étaient absent(e)s :**

M. Rabah ACHARKI, Mme Samantha BOURGOGNE, Mme Noura LAÏRI

**Ont donné procuration :**

- Mme Stéphanie GARCIA à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabeth LASBUGUES à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- M. Patrick LEMAIRE à M. Joël GUITTON
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Kader BOUAZZA
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Madame Lionelle MORANGE à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. Pascal MONIER

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Budget Primitif 2020 - Ville d'Angoulême

Finances/budget  
id : 2889

Conseil municipal  
5 février 2020

2

Rapporteur : Vincent YOU

Le budget primitif 2020, soumis à votre approbation, a été élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2020.

Il est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme de 106 596 998,34 € avec la répartition suivante :

- Section de fonctionnement : 75 036 494,00 €
- Section d'investissement : 31 560 504,34 €.

Ce budget est établi sans les restes à réaliser et résultats de l'exercice 2019 qui seront constatés au compte administratif lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Les crédits nouveaux sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### DÉPENSES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
011	Charges à caractère général	13 786 290,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 675 300,00
014	Atténuations de produits	218 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 774 008,00
66	Charges financières	1 525 387,00
67	Charges exceptionnelles	37 200,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	4 908 666,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 911 643,00
TOTAL		75 036 494,00

**RECETTES**

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
013	Atténuations de charges	284 100,00
70	Produits des services	5 567 448,00
73	Impôts et taxes	48 900 809,00
74	Dotations, subventions et participations	18 862 518,00
75	Autres produits de gestion courante	845 835,00
76	Produits financiers	103 463,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	467 321,00
TOTAL		75 036 494,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT :****DÉPENSES**

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	10 240 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 196 200,00
204	Subventions d'équipement versées	1 446 306,00
21	Immobilisations corporelles	3 305 684,00
23	Immobilisations en cours	8 191 045,00
27	Autres immobilisations financières	202 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00
Opérations d'équipement		
1027	Aide communale à l'accession à la propriété	30 000,00
1043	Multi-accueil Ma Campagne	1 108 021,91
1052	Aménagement Espaces publics parvis cathédrale	130 000,00
1056	Tunnel de la Gâtine sécurisation	1 343 549,89
1058	Aménagement espaces publics Champ de Mars	4 000,00
1059	Murs peints	100 000,00
1060	Aménagement locaux voirie les Agriers	300 000,00
1061	Rue de Basseau aménagement	1 000 000,00
1063	Terrain de foot Lunesse	1 996 376,54
1064	Parvis Espace Franquin	100 000,00
1065	Dalle Espace St Martial	100 000,00
Opérations d'ordre		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	467 321,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
TOTAL		31 560 504,34

## RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
13	Subventions d'investissement	4 839 434,15
16	Emprunts et dettes assimilés	14 837 762,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 450 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 999,19
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 908 666,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 911 643,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
TOTAL		31 560 504,34

Un rapport détaillé du budget est joint à la présente délibération soumise à votre approbation.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville d'Angoulême
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

8 contre : M. Kader BOUAZZA, , M. Jean-Paul PAIN, , M. Jacky BOUCHAUD, , Mme Brigitte RICCI, , M. Philippe LAVAUD, , Mme Catherine PEREZ, , Mme Françoise COUTANT, , Madame Lionelle MORANGE,

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit  
jour

5 février 2020

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.